

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 13 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale

NOR : MTSA0930064A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 451 et R. 451-1 ;
Vu le code du travail et notamment les articles L. 900 et L. 900.2 ;
Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6 et D. 335-33 à D. 335-37 ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2002 modifié relatif à la création d'une commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale ;
Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs ».

1. Les termes : « M. Pelissie (Manuel) », sont remplacés par les termes : « Mme Leduc (Florence) ».
2. Les termes : « Mme Nouhen (Françoise) », sont remplacés par les termes : « M. Roux (Jean-Paul) ».

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des pouvoirs publics ».

1. Les termes : « Mme Causse (Lise) », sont remplacés par les termes : « Mme Divay (Sophie) ».
2. Les termes : « Mme Teissier (Josiane) », sont remplacés par les termes : « Mme Labruyere (Chantal) ».

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 7 janvier 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TRÉGOAT